



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec : résumés d'articles scientifiques

La défense des droits des aînés au Québec : protection et empowerment.

Référence

Bédard, M.-E. & Beaulieu, M. (2015). La défense des droits des aînés au Québec : protection et empowerment. *Le Sociographe*, 2(50), 33-42.

Type de texte

Format : Article scientifique

Contenu : Recension des écrits

Thèmes abordés

Définition, défense des droits des personnes aînées, maltraitance, personne vulnérable, pratiques actuelles de défense des droits des personnes aînées.

But ou question de recherche

Une réflexion sur la défense des droits des personnes aînées est proposée dans cet article, en y mettant un accent particulier sur l'une de ses composantes, soit l'*empowerment*.

Problématique

Il existe différents mécanismes de protection touchant la population générale, dont des lois assurant celle-ci aux enfants et aux personnes aînées. Cette protection peut également passer par la défense des droits. Elle se concrétise de différentes façons (protéger les personnes en situation de vulnérabilité ou se protéger soi-même) et peut recourir à diverses stratégies d'*empowerment*. Cependant, dans la littérature, il existe toujours une confusion quant à la définition, à l'application, à l'interprétation et à l'association des concepts de défense des droits des personnes aînées et de l'*empowerment*.

Méthodologie

Les auteures ont effectué une recension des écrits (2000 à 2014) dans le but de répertorier les connaissances associant la défense des droits des personnes aînées et l'*empowerment*. Un corpus de 32 articles fut constitué pour ensuite être analysé.

Résultats

En se référant à une définition du concept de défense, trois types pratiques de défenses des droits des personnes âgées se dégagent : 1) Celles visant à protéger les personnes âgées; 2) Celles cherchant à les défendre et 3) Celles leur permettant de se défendre par eux-mêmes.

La première pratique a pour objectif de protéger (par la prévention) les personnes âgées contre la maltraitance, la violation des droits et la négligence. La seconde vise à protéger une personne âgée disant se sentir lésée dans ses droits, en lui garantissant le droit à l'information concernant les différentes procédures, par exemple. La troisième pratique permet aux personnes âgées de faire respecter eux-mêmes leurs droits, notamment en portant plainte. Dans cette pratique, le travailleur social joue un rôle crucial en redonnant confiance à la personne âgée quant à ses capacités, en la guidant et en la respectant dans ses volontés.

Chacune de ces pratiques met de l'avant des stratégies d'empowerment. Il est question d'empowerment lorsque les personnes âgées sont perçues comme des experts de leur situation et lorsque les intervenants reconnaissent le droit à l'autonomie et à l'autodétermination. L'empowerment est variable dépendamment des connaissances et des capacités de la personne. Les liens qui unissent la défense des droits des personnes âgées, la protection et l'empowerment se concrétisent dans ses conditions de mise en œuvre

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

L'article permet de démontrer que les pratiques de défenses des droits des personnes âgées au Québec sont nombreuses. Elles peuvent se présenter avant, pendant ou après une situation qui nécessite de protéger une personne âgée, de défendre ses droits ou de lui permettre de les défendre elle-même. Cependant, un enjeu demeure : celui d'équilibrer leur protection sans brimer leur autonomie.

Pistes pour la pratique ou la recherche

Les auteures mentionnent qu'il serait enrichissant du point de vue scientifique de mener des recherches sur la place occupée par l'empowerment des personnes âgées dans les mesures de protection juridique (Tutelle, curatelle, mandat de protection).

Date de réalisation de la fiche :

2 juillet 2015

